

Mission interministérielle pour l'apprentissage

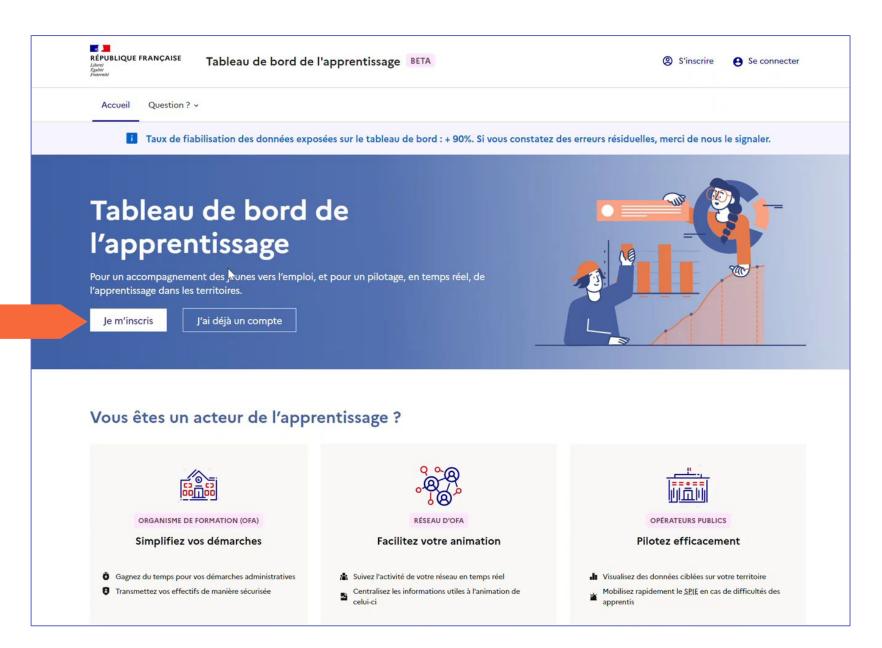
# Procédure de connexion de votre outil de gestion ERP

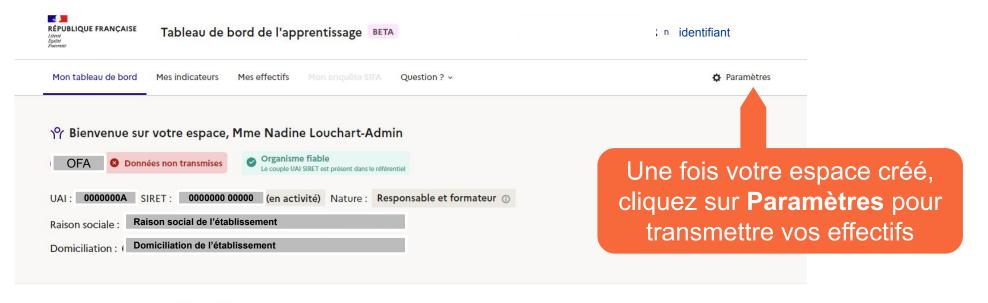
**YPAREO - Ymag** 





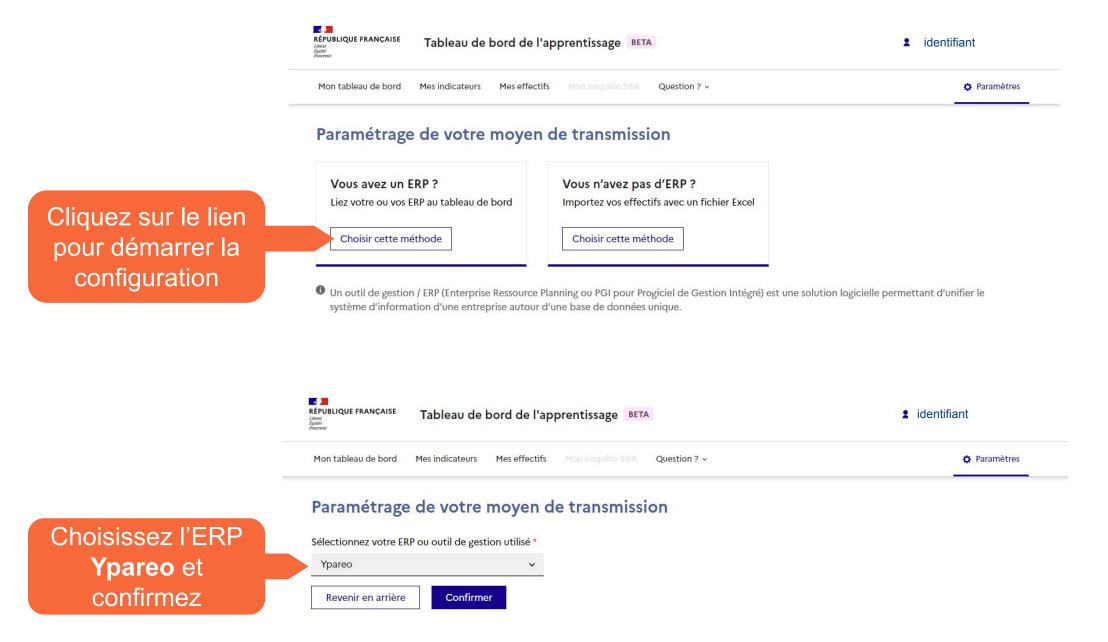
Au préalable, vous devez vous connecter ou vous inscrire au tableau de bord





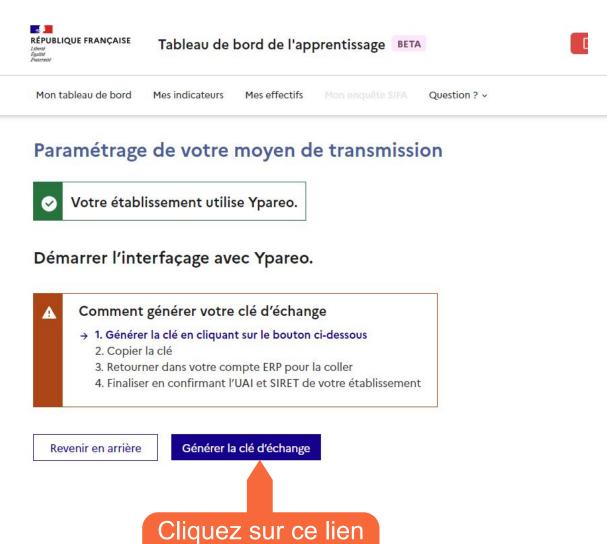
#### Aperçu de vos effectifs (année scolaire 2023-2024)





na identifiant

Paramètres



Cliquez sur ce lien pour générer votre clé d'échange

#### Paramétrage de votre moyen de transmission



Votre établissement utilise Ypareo.

#### Démarrer l'interfaçage avec Ypareo.

A

#### Comment générer votre clé d'échange

- 1. Générer la clé en cliquant sur le bouton ci-dessous
- → 2. Copier la clé
  - 3. Retourner dans votre compte ERP pour la coller
  - 4. Finaliser en confirmant l'UAI et SIRET de votre établissement

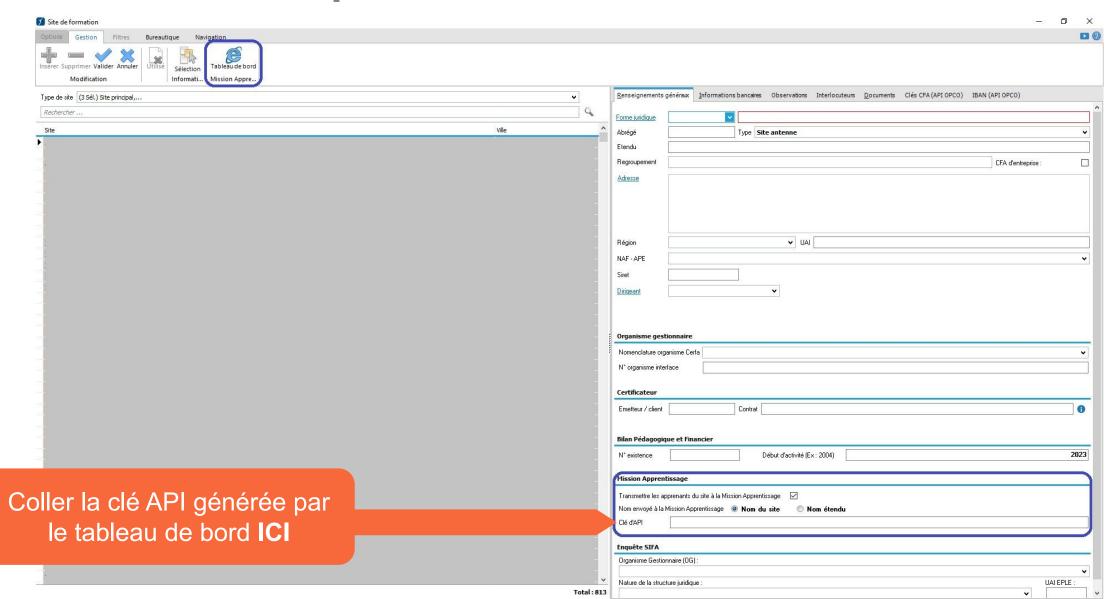
77c7e678-

Revenir en arrière

Copier la clé

La clé d'API générée est à copier puis coller dans votre ERP Ypareo

## Tableau de bord – procédure de connexion Sur votre ERP Ypareo



Votre clé a été copiée sur votre ERP et elle est reconnue par le tableau de bord – vous devez simplement confirmer votre établissement pour finaliser la procédure.



#### Paramétrage de votre ERP

Au 15 juin 2023, les données récoltées sur le parcours de l'apprenant ont évolué afin de mieux restituer une photographie en temps réel de l'apprentissage en France.



#### Félicitations! L'opération est terminée.

Votre établissement XXXXX transmets bien les données au tableau de bord via la nouvelle API installée sur votre ERP Ypareo. Vous n'avez plus rien à faire.

La procédure est terminée : bravo !
Votre ERP est interconnecté avec le tableau de bord et transmet automatiquement vos effectifs.



Mission interministérielle pour l'apprentissage

# Travaillons ensemble

Nous construisons le produit pour vous et avec vous : vos retours nous font progresser

- → Contactez-nous si vous constatez des erreurs sur les données affichées
- → Faites-nous remonter vos besoins et remarques

Une seule adresse:

tableau-de-bord@apprentissage.beta.gouv.fr

